



Ville de  
**Kingersheim**

Police municipale

105/2024

## Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 19 avril 2024

Vu Les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu La demande effectuée par Monsieur SCHMODERER Loic, demeurant 3, rue Monseigneur Hauger à Kingersheim,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des voisins le samedi 8 juin 2024, organisée par Mr SCHMODERER Loic, il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Monseigneur Hauger.

### ARRETE

**Article 1** – La rue Monseigneur Hauger, dans la section comprise entre le numéro 1 et le numéro 37 sera fermée à la circulation de tous véhicules, le samedi 8 juin 2024 de 10h00 à 00h.

**Article 2** – Monsieur SCHMODERER est chargé de la mise en place des barrières et de la pose de la signalisation adéquate.

**Article 3** – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche